



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Cher

Commune : Bourges

Autres communes :

R500

Appellation : Internat du lycée de Jeunes Filles

Monument(s)

Appellation : Internat du lycée de Jeunes Filles

Protection : inscription partielle

Arrêté : inscription le 28/06/2001

Étendue de la protection : Façades, terrasses, roseraies : inscription par arrêté du 28 juin 2001.

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.